

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

ANIENIB

DU 31 MAI 2022

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE
DU 31 MAI 2022

Présents :

Membres du bureau de l'ANIENIB :

Pascal Marcillac, Président (2003)
Alexandre Bonizec, vice-président (2020)
Aurélié Schivo, Trésorière (2017)
David Bozec, Trésorier adjoint (2010)
Bertrand Bousquet-Hourat, Secrétaire adjoint (1996)

Ingénieurs ENIB présents :

Pierre Laroche (1985)
Jean-Pierre Dallet (1982), président d'honneur
Jean Moine (1972)

Pouvoir :

P. Hosatte (1982) donne son pouvoir à Jean Pierre Dallet.
G. Bindels (1983) donne son pouvoir à Pascal Marcillac.
A. Netchaïeff (2007) donne son pouvoir à Alexandre Bonizec

Excusés :

C. Sellin (1981), P. Cessot (1995), J-Y Le Brouster (1969), J-P Guezinguar (1987), A. Léger (1971), J. Jourdren (1967), F. L'Huiller (1983)

Salariée présente:

Amélie Guéléneq

Ouverture de la séance à 19h30 par Pascal Marcillac

Pascal Marcillac, président de l'ANIENIB, rappelle l'assemblée générale extraordinaire a pour but de vote des nouveaux statuts.

Le quorum n'étant pas atteint l'assemblée est levée à 19h35 et reconvoquée par mail pour le même jour : mardi 31 mai à 19h50.

Ouverture de la séance à 20h

Présents :

Membres du bureau de l'ANIENIB :

Pascal Marcillac, Président (2003)
Alexandre Bonizec, vice-président (2020)
Aurélie Schivo, Trésorière (2017)
David Bozec, Trésorier adjoint (2010)
Bertrand Bousquet-Hourat, Secrétaire adjoint (1996)

Ingénieurs ENIB présents :

Mailis Cohen (2017)
Pierre Laroche (1985)
Jean-Pierre Dallet (1982), président d'honneur
Jean Moine (1972)
Michel Bertorello (1982)

Pouvoir :

P. Hosatte (1982) donne son pouvoir à Jean Pierre Dallet.
G. Bindels (1983) donne son pouvoir à Pascal Marcillac.
A. Netchaïeff (2007) donne son pouvoir à Alexandre Bonizec

Excusés :

C. Sellin (1981), P. Cessot (1995), J-Y Le Brouster (1969), J-P Guezinguar (1987), A. Léger (1971), J. Jourdren (1967), F. L'Huiller (1983)

- **NOUVEAUX STATUTS**

Pascal Marcillac, fait un tour de table afin de savoir quels sont les éventuelles remarques sur les statuts et le règlement intérieur :

- ARTICLE 2 des statuts, remplacer « l'école des anciens élèves » par « l'ENIB ».
- ARTICLE 17 des statuts, remplacer « toute ressource qui ne soit pas contraire aux règles en vigueur » par « toute ressource qui ne soit pas contraire à la législation en vigueur ».

Les membres présents passent au vote.

12 votes pour
0 vote contre
0 abstention

Les nouveaux statuts sont validés.

La séance est levée à 20h50

Le président,
Pascal MARCILLAC

La trésorière,
Aurélie SCHIVO

Le secrétaire
Germain LEMARIÉ



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANIENIB
